

Modification – 13 décembre 2012 :

Suite à l'assemblage12 (finale) diffusé le 7 décembre 2012 et augmentant le pointage maximum des missions, tel que stipulé dans la Modification du 6 décembre, une erreur de calcul a été effectuée. Ainsi, le plus haut pointage cumulé possible durant le jeu est bien de **35 180** points et non 34 320 points. Cette modification ne change en rien les points déjà accumulés par les participants.

PRÉCISIONS SUR L'ATTRIBUTION DE PRIX POUR LE JEU

Les paragraphes aux pages 12 et 13 débutant par troisièmement et quatrièmement devraient inclure **les participants au tournage de la finale**, mais n'inclut pas ceux qui ont gagné d'autres prix **lors des tirages précédents**.

– Modifié le 13 décembre 2012.

Modification – 6 décembre 2012 : l'assemblage12 (finale) diffusé le **7 décembre 2012** contiendra quatre (4) missions de niveaux difficiles pour un total de 2000 points plutôt qu'une (1) seule mission difficile pour un total de 500 points. Le pointage maximum des missions est donc augmenté à 23 800 plutôt que 22 300 points. Cette modification n'affecte pas l'attribution des points accordés sous la rubrique "Pointage" qui demeure intacte à 11 380 points. Avec l'ajout de ces 1500 points à l'assemblage 12, le plus haut pointage cumulé possible durant le jeu passe de 32 820 points à 34 320. Cette modification ne change en rien les points déjà accumulés par les participants.

– Modifié le 6 décembre 2012.

Modification – 23 novembre 2012 : en raison du tournage de la finale qui aura lieu le **1^{er} décembre** prochain plutôt que le 4 décembre tel que mentionné dans le règlement initial, les dix (10) participants tirés au sort parmi tous les participants au jeu ayant cumulés plus de 15 000 points en date du 27 novembre 23 h 59 (HE) et étant disponible pour participer au tournage de la finale à Montréal devront confirmer leur présence dans un délai de **vingt-quatre (24) heures** plutôt que du délai de quarante-huit (48) initialement écrit au règlement du concours.

– Modifié le 23 novembre 2012.

Modification – 21 novembre 2012 : les points admissibles pour les joueurs ayant complété les missions avant les prochaines mises en ligne sous la rubrique « Pointage » auraient dues se lire ainsi : 60 missions de difficultés différentes pour un total de 1200 points (60 missions X 20 points).

Le total maximum de points est de 11 380 pts.

Cette précision ne change en rien les points déjà accumulés pour les participants.

– Modifié le 21 novembre 2012.

RÈGLEMENT DU JEU
Le judas
Du 30 octobre au 14 décembre 2012

1. MODE DE PARTICIPATION

Afin de participer et de contribuer à l'enquête, les participants doivent d'abord remplir la fiche d'inscription sur le site <http://www.radio-canada.ca/lejudas/inscription>. Les participants doivent indiquer leurs nom, adresse postale complète (adresse de résidence principale), adresse courriel, numéro de téléphone et leur âge. Par la suite, les participants recevront dans leur boîte courriel, un lien pour confirmer leur inscription. Tant et aussi longtemps qu'un participant ne confirme pas son inscription, il n'est pas officiellement inscrit au concours. Les participants doivent cumuler des points pour augmenter leurs chances de gagner le grand prix.

Le jeu

Les points sont obtenus en faisant les actions non liées aux missions et en répondant aux missions qui sont lancées par l'enquêtrice, Ève Lévesque sur le clavardage simulé du site web <http://www.radio-canada.ca/lejudas>.

Voici en détail les moyens permettant de trouver les indices et résoudre les missions :

Actions non liées aux missions

Actions pouvant être accomplies une à plusieurs fois durant le concours :

- Faire l'écoute des vidéos des assemblages (**les assemblages font référence aux capsules d'archives vidéo/épisodes – dans le jeu on retrouve la mention «assemblage» pour identifier ces segments**) et des interrogatoires;
- Visionner les capsules d'archives disponibles sur le site de <http://www.radio-canada.ca/lejudas>;
- Parcourir les pièces à conviction publiées sur le site de <http://www.radio-canada.ca/lejudas>;
- Faire la lecture de courriels qui seront envoyés aux participants à l'aide de l'adresse courriel donnée au moment de l'inscription;
- Faire la lecture de messages textes qui seront envoyés au numéro de téléphone laissé par le participant (si le participant ne possède pas ou ne souhaite pas faire l'utilisation de son cellulaire, un message courriel lui sera envoyé pour lui donner l'indice);
- Appeler un ou des numéros de boîte vocale;
- Consulter les profils et pages Facebook et Twitter des personnages (les participants ne sont pas tenus d'être membre de l'un ou l'autre des réseaux sociaux mentionnés pour avoir accès aux indices);
- Consulter les pages Twitter des personnages (les participants ne sont pas tenus d'être membre du réseau social pour avoir accès aux indices);
- Visiter des sites externes qui seront suggérés aux participants durant les missions;

- En agrandissant certaines portions d'images figées d'une capsule sur le site <http://www.radio-canada.ca/lejudas> (une visionneuse spéciale sera disponible à la fin de chaque assemblage et interrogatoire à cette fin);
- Numériser des codes QR (code bidimensionnel) semés dans les images des vidéos ou dans les pièces à conviction. Les participants ne possédant pas de téléphone intelligent pourront faire la lecture de codes QR à l'aide de logiciels disponibles sur internet.

Pointage :

Inscription	1000 pts.
Écouter un assemblage ou un interrogatoire jusqu'à la conclusion de l'enquêteuse (12 assemblages et 6 interrogatoires donc 18 X 10 points)	180 pts.
Compléter toutes les missions d'un assemblage (18 missions X 500 points)	9000 pts.
Compléter une mission avant la mise en ligne du prochain assemblage (60 missions X 20 points)	1200 pts.
Pointage maximal pour cette section :	11380 pts.

Missions

Actions en lien avec le contenu mise en ligne plusieurs fois par semaine, pouvant être accomplies une seule fois entre le 30 octobre et le 7 décembre 2012. Tous les joueurs seront avisés par un envoi courriel lors de chaque mission.

Assemblage no 1 - Disponible dès le 30 octobre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	3	200 pts.	150 pts.	100 pts.	600 pts.
Missions moyennes	2	300 pts.	250 pts.	200 pts.	600 pts.
Missions difficiles	2	500 pts.	450 pts.	300 pts.	1000 pts.

Pointage final maximum assemblage no 1	2200 pts.
--	-----------

Assemblage no 2 - Disponible dès le 1er novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	2	200 pts.	150 pts.	100 pts.	400 pts.
Missions moyennes	3	300 pts.	250 pts.	200 pts.	900 pts.
Missions difficiles	2	500 pts.	450 pts.	300 pts.	1000 pts.

Pointage final maximum assemblage no 2	2300 pts.
--	-----------

Assemblage no 3 - Disponible dès le 6 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	1	200 pts.	150 pts.	100 pts.	200 pts.
Missions moyennes	3	300 pts.	250 pts.	200 pts.	900 pts.
Missions difficiles	1	500 pts.	450 pts.	300 pts.	500 pts.

Pointage final maximum assemblage no 3	1600 pts.
--	-----------

Assemblage no 4 - Disponible dès le 8 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	2	300 pts.	250 pts.	200 pts.	600 pts.
Missions difficiles	2	500 pts.	450 pts.	300 pts.	1000 pts.

Pointage final maximum assemblage no 4	1600 pts.
--	-----------

Assemblage no 5 - Disponible dès le 12 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	2	200 pts.	150 pts.	100 pts.	400 pts.
Missions moyennes	2	300 pts.	250 pts.	200 pts.	600 pts.
Missions difficiles	4	500 pts.	450 pts.	300 pts.	2000 pts.

Pointage final maximum assemblage no 5	3000 pts.
--	-----------

Interrogatoire de Frank- Disponible dès le 14 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	1	300 pts.	250 pts.	200 pts.	300 pts.
Missions difficiles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Pointage final maximum interrogatoire de Frank	300 pts.
--	----------

Assemblage no 6 - Disponible dès le 15 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	1	200 pts.	150 pts.	100 pts.	200 pts.
Missions moyennes	2	300 pts.	250 pts.	200 pts.	600 pts.
Missions difficiles	3	500 pts.	450 pts.	300 pts.	1500 pts.

Pointage final maximum assemblage no 6	2300 pts.
--	-----------

Interrogatoire de Katherine - Disponible dès le 16 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	1	300 pts.	250 pts.	200 pts.	300 pts.
Missions difficiles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Pointage final maximum interrogatoire de Katherine	300 pts.
--	----------

Assemblage no 7 - Disponible dès le 20 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	1	200 pts.	150 pts.	100 pts.	200 pts.
Missions moyennes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions difficiles	3	500 pts.	450 pts.	300 pts.	1500 pts.

Pointage final maximum assemblage no 7	1700 pts.
--	-----------

Interrogatoire de Marilou - Disponible dès le 21 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	1	300 pts.	250 pts.	200 pts.	300 pts.
Missions difficiles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Pointage final maximum interrogatoire de Marilou	300 pts.
--	----------

Assemblage no 8 - Disponible dès le 22 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	1	200 pts.	150 pts.	100 pts.	200 pts.
Missions moyennes	2	300 pts.	250 pts.	200 pts.	600 pts.
Missions difficiles	1	500 pts.	450 pts.	300 pts.	500 pts.

Pointage final maximum assemblage no 8	1300 pts.
--	-----------

Interrogatoire d'Émile - Disponible dès le 23 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	1	300 pts.	250 pts.	200 pts.	300 pts.
Missions difficiles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Pointage final maximum interrogatoire d'Émile	300 pts.
---	----------

Assemblage no 9 - Disponible dès le 27 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	1	200 pts.	150 pts.	100 pts.	200 pts.
Missions moyennes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions difficiles	1	500 pts.	450 pts.	300 pts.	500 pts.

Pointage final maximum assemblage no 9	700 pts.
--	----------

Interrogatoire d'Olivier - Disponible dès le 28 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	1	300 pts.	250 pts.	200 pts.	300 pts.
Missions difficiles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Pointage final maximum interrogatoire d'Olivier	300 pts.
---	----------

Assemblage no 10 - Disponible dès le 29 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions difficiles	3	500 pts.	450 pts.	300 pts.	1500 pts.

Pointage final maximum assemblage no 10	1500 pts.
---	-----------

Interrogatoire de Théa - Disponible dès le 30 novembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	1	300 pts.	250 pts.	200 pts.	300 pts.
Missions difficiles	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Pointage final maximum interrogatoire de Théa	300 pts.
---	----------

Assemblage no 11 - Disponible dès le 4 décembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	1	300 pts.	250 pts.	200 pts.	300 pts.
Missions difficiles	3	500 pts.	450 pts.	300 pts.	1500 pts.

Pointage final maximum assemblage no 11	1800 pts.
---	-----------

Assemblage no 12 (Finale) - Disponible dès le 7 décembre 2012

Type de mission	Quantité	Pointage si mission réussie au premier essai	Pointage si mission réussie au 2e essai	Pointage si mission réussie au 3e essai ou plus	Pointage maximum
Mission facile	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions moyennes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Missions difficiles	4	500 pts.	450 pts.	300 pts.	<u>2000</u> pts.

Pointage final maximum assemblage no 12	<u>2000</u> pts.
--	-------------------------

Le producteur et le diffuseur se réservent le droit d'ajouter un maximum de dix (10) missions de niveaux de difficulté variables entre le début du concours le 30 octobre 2012 et la fin le 14 décembre 2012. Tous les joueurs seront avisés par un envoi courriel et des addendum seront ajoutés au règlement du concours.

Pointage maximum

Pointage maximum pour les missions : **23 800 pts.**

Pour être valides, toutes les inscriptions doivent être reçues avant 23 h 59 (HE) le 14 décembre 2012. Limite d'une inscription par personne, par adresse électronique pour toute la durée du concours. Une même adresse courriel ne peut être utilisée par plus d'un participant (joueur). Une seule adresse électronique peut être utilisée pour participer au concours, peu importe le nombre d'adresses électroniques détenues par le joueur. Les formulaires d'inscription produits par script, macro-commande, reproduction

robotique, programmation ou tout autre moyen automatisé sont interdits et sont automatiquement déclarés inadmissibles. Si une personne s'est inscrite plus d'une fois, elle est automatiquement disqualifiée et tous les formulaires d'inscription reçus de cette personne sont déclarés inadmissibles.

Les formulaires d'inscription deviennent la propriété de la Société Radio-Canada et ne sont pas retournés aux joueurs. Les chances de gagner un prix sont directement reliées au nombre de formulaires d'inscription admissibles reçus et au nombre de points cumulés par chacun des joueurs.

Aucun achat requis.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les joueurs doivent résider au Canada et être âgés de **16 ans et plus** en date de leur participation au concours et obtenir le consentement d'un parent ou tuteur, le cas échéant. Si le contexte l'exige, les mots « joueur » et « gagnant » veulent dire « parent ou tuteur » de cette personne. Les administrateurs, dirigeants et employés de la **Société Radio-Canada, Future Shop, Couzin Films, KNGFU Numerik, Fonds des Médias du Canada FMC** ainsi que leurs sociétés et agences affiliées, de même que leur famille immédiate (père-mère, frère-sœur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles à ce concours.

3. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

ATTRIBUTION DE PRIX POUR LE TOURNAGE DE LA FINALE

Une fenêtre «pop-up» sera envoyé automatiquement à chaque joueur qui dépasse 15 000 points avant le 27 novembre 2012 à 23 h 59 (HE). Chaque joueur devra cliquer sur un lien afin de confirmer sa volonté de participer ou non au tirage pour sa participation au tournage de la finale et sa disponibilité de se déplacer à Montréal le **1er** décembre 2012 pour cette journée de tournage.

Le 28 novembre 2012 vers 9 h 15 (HE), un tirage au sort aura lieu parmi tous les participants au jeu ayant cumulés plus de 15 000 points en date du 27 novembre 23 h 59 (HE) et étant disponible pour participer au tournage de la finale. Dix (10) participations seront tirées au sort et les joueurs correspondants seront sélectionnés pour participer au tournage de la finale, sous réserve d'avoir joué correctement au jeu et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Chaque joueur tiré au sort sera joint par téléphone ou par courriel le jour même du tirage et devra accepter son prix selon les instructions de la **Société Radio-Canada** dans un délai maximum de **vingt-quatre (24) heures** à partir de la date où il aura été joint pour la première fois. Si le prix n'est pas accepté dans ce délai ou si un

joueur tiré au sort ne peut être joint dans un délai de **vingt-quatre (24)** heures du tirage, un nouveau tirage aura lieu.

La finale de projet Le judas consiste en une chasse au trésor. Les joueurs deviendront des participants actifs de la série et devront trouver un coffre-fort contenant l'indice final de l'enquête.

ATTRIBUTION DE PRIX POUR LE JEU

Le 17 décembre 2012 vers 9 h 15 (HE), l'attribution des prix sera effectuée à la Maison de Radio-Canada à Montréal, selon les étapes suivantes.

Premièrement, le plus haut pointage cumulé durant le jeu, égal ou inférieur à **35 180 points** (soit le maximum possible), par un ou plusieurs joueurs, sera déterminé. Si un seul joueur obtient le plus haut pointage du jeu, ce joueur gagne automatiquement le premier prix, sous réserve d'avoir joué correctement au jeu et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Advenant le cas où il y aurait égalité, un tirage au sort sera alors effectué parmi tous les joueurs ayant cumulé le même plus haut pointage durant le jeu. Un (1) joueur sera déclaré gagnant du premier prix, sous réserve d'avoir joué correctement au jeu et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Le joueur sélectionné sera joint par téléphone ou par courriel le jour même du tirage et devra réclamer son prix selon les instructions de la Société Radio-Canada dans un délai maximum de **sept (7) jours** à partir de la date où il aura été joint pour la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si le joueur sélectionné ne peut être joint dans un délai de sept (7) jours du tirage, un nouveau tirage aura lieu.

Deuxièmement, le 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et 11^e plus hauts pointages cumulés durant le jeu, inférieur à **35 180 points** (soit le maximum possible), par un ou plusieurs joueurs, seront déterminés. Ces joueurs gagnent automatiquement le deuxième prix, sous réserve d'avoir joué correctement au jeu et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Advenant le cas où il y aurait égalité, un tirage au sort sera alors effectué parmi tous les joueurs ayant cumulé le même plus haut pointage durant le jeu. Ces joueurs seront déclarés gagnants du deuxième prix, sous réserve d'avoir joué correctement au jeu et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Chaque joueur tiré au sort sera joint par téléphone ou par courriel le jour même du tirage et devra réclamer son prix selon les instructions de la Société Radio-Canada dans un délai maximum de **sept (7) jours** à partir de la date où il aura été joint pour la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si un joueur tiré au sort ne peut être joint dans un délai de sept (7) jours du tirage, un nouveau tirage aura lieu.

Troisièmement, un tirage au sort aura lieu parmi tous les participants ayant cumulés 25 000 points ou plus par chaque joueur durant le jeu. Ce tirage inclut la participation des joueurs ayant obtenu le plus haut pointage du jeu ainsi que les participants au tournage de la finale, mais n'ayant pas gagné au premier et au deuxième tirage. Quarante (40) participations seront tirées au sort et les joueurs correspondants seront déclarés gagnants du prix de participation no 1, sous réserve d'avoir joué correctement au jeu et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Chaque joueur tiré au sort sera joint par téléphone ou par courriel dans les jours suivant le tirage et devra réclamer son prix selon les instructions de la **Société Radio-Canada** dans un délai maximum de **sept (7) jours** à partir de la date où il aura été joint pour la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si un joueur tiré au sort ne peut être joint dans un délai de sept (7) jours du tirage, un nouveau tirage aura lieu.

Quatrièmement, un tirage au sort aura lieu parmi tous les participants ayant cumulés 10 000 points ou plus par chaque joueur durant le jeu. Ce tirage inclut la participation des tous les joueurs ainsi que les participants au tournage de la finale mais n'inclut pas ceux qui ont gagné d'autres prix. Vingt (20) participations seront tirées au sort et les joueurs correspondants seront déclarés gagnants du prix de participation no 2, sous réserve d'avoir joué correctement au jeu et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Chaque joueur tiré au sort sera joint par téléphone ou par courriel dans les jours suivant le tirage et devra réclamer son prix selon les instructions de la **Société Radio-Canada** dans un délai maximum de **sept (7) jours** à partir de la date où il aura été joint pour la première fois. Si le prix n'est pas réclamé dans ce délai ou si un joueur tiré au sort ne peut être joint dans un délai de sept (7) jours du tirage, un nouveau tirage aura lieu.

4. DESCRIPTION DES PRIX

Premier prix (1)

Le joueur ayant accumulé le plus haut pointage final reçoit une carte cadeau de Future Shop d'une valeur de 6000 \$.

La valeur totale du premier prix est de 6 000 \$

Deuxième prix (10)

Les joueurs de la 2e à la 11e position de pointage reçoivent une carte cadeau de Future Shop d'une valeur de 100 \$.

La valeur totale du deuxième prix est de 1000 \$

Prix de participation no 1 (40)

Tous les joueurs qui auront cumulé plus de 25 000 points finaux feront partis d'un tirage au sort qui leur donnera une chance de gagner une des 40 cartes cadeaux de Future Shop d'une valeur de 50 \$ chacun.

La valeur totale du prix de participation no 1 est de 2 000 \$

Prix de participation no 2 (20)

Tous les joueurs qui auront cumulé plus de 10 000 points finaux feront partie d'un tirage au sort qui leur donnera une chance de gagner une des 20 cartes cadeaux de Future Shop d'une valeur de 25 \$ chacun.

La valeur totale du prix de participation no 2 est de 500 \$

Prix attribué pour les participants du tournage (10)

Le droit, pour le gagnant d'obtenir une place pour participer à l'enregistrement de la grande finale du projet Le judas, à Montréal, le samedi 1er décembre 2012.

En ce qui concerne le prix pour la présence au tournage, le prix est valide uniquement le samedi 1er décembre 2012. Chaque gagnant doit être disponible le samedi 1er décembre 2012. Advenant le cas où un gagnant ne serait pas disponible ce jour-là, le prix sera annulé sans aucune forme de compensation et un nouveau tirage pourra être effectué.

Chaque gagnant doit signer une autorisation de captation et d'utilisation de leur nom, leur voix et leur image en rapport avec cette production web en faveur de **Radio-Canada** et de **Couzin Films**, incluant le respect de l'embargo quant au contenu de l'émission à laquelle ils auront assisté. À défaut d'accepter, ces personnes ne pourront participer à l'enregistrement. Si un gagnant est mineur, l'autorisation d'un parent ou tuteur ainsi que l'accompagnement d'un adulte sont requis.

Chaque prix ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit et aucune autre allocation n'est accordée. Chaque gagnant et les personnes l'accompagnant doivent notamment, mais non limitativement, assumer toutes les dépenses suivantes :

- les frais de transport aller-retour entre le domicile de chaque gagnant et le lieu d'enregistrement de l'émission, à Montréal;
- les frais d'hébergement, s'il y a lieu;
- les repas, s'il y a lieu;
- toutes les autres dépenses personnelles.

Ce prix n'a pas de valeur monétaire, mais plutôt une valeur symbolique

Les participants au tournage recevront une paire de lunettes caméra offerte par Spytronic, d'une valeur approximative de 150 \$

La valeur totale et approximative du prix pour le tournage est de 1500 \$

La valeur totale et approximative des prix est de 11 000 \$

5. RÈGLES GÉNÉRALES

- 5.1 Pour être déclaré gagnant, chaque participant tiré au sort doit, au préalable, répondre correctement à une question d'habileté mathématique.
- 5.25.2 Chaque gagnant doit consentir à ce que son nom et/ou son image, notamment sa photo et/ou sa voix soient utilisées à des fins publicitaires relatives à ce concours et ce, sans rémunération.
- 5.3 Chaque gagnant doit signer un document attestant de son admissibilité tel que précisé au paragraphe 2 du présent règlement et dégageant la **Société Radio-Canada, Future Shop, Couzin Films, KNGFU Numerik, Fonds des Médias du Canada FMC**, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
- 5.4 Facebook, Twitter, Flickr ou tout autre réseau social similaire n'assument aucun rôle, aucune responsabilité ni participation quant à l'organisation ou au fonctionnement du concours. La collecte de renseignements personnels est sous la seule responsabilité de Radio-Canada ou de ses mandataires.
- 5.5 Chaque prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution n'est accordée.
- 5.6 En cas d'impossibilité de fournir un prix tel que décrit au présent règlement, la **Société Radio-Canada, Future Shop, Couzin Films, KNGFU Numerik, Fonds des Médias du Canada FMC**, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.
- 5.7 Le refus d'accepter un prix libère la **Société Radio-Canada, Future Shop, Couzin Films, KNGFU Numerik, Fonds des Médias du Canada FMC**, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, de toute responsabilité et obligation vis-à-vis du gagnant.
- 5.8 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

- 5.9 La **Société Radio-Canada, Future Shop, Couzin Films, KNGFU Numerik, Fonds des Médias du Canada FMC**, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier ou courriel reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou toute autre erreur.
- 5.10 La **Société Radio-Canada, Future Shop, Couzin Films, KNGFU Numerik, Fonds des Médias du Canada FMC**, leurs sociétés et agences affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs, n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation imprévisible ou hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
- 5.11 Les renseignements personnels, tels que prénom, nom, adresse postale complète, adresse courriel et âge sont recueillis uniquement aux fins de l'administration du présent concours et ne serviront à aucune autre fin sans consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées.
- 5.12 La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement. La Société Radio-Canada se charge de son application et toutes ses décisions sont définitives.
- 5.13 Le règlement du concours est disponible sur le site de Radio-Canada.ca à l'adresse suivante : <http://www.radio-canada.ca/lejudas>

Octobre 2012
Geneviève Toussaint
Responsable du développement de la promotion
SOCIÉTÉ RADIO-CANADA